



C.H.A.

François-Xavier ZALISZ
Commissaire aux Comptes
fx.zalisz@chd-avexi.fr

ASSOCIATION "SANTELYS"

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social :

Parc EURASANTE
351, rue Ambroise PARE
59120 LOOS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

S.A. COLAS HUBER Associés

Bureau de Valenciennes : Z A Val Park - B.P. 10004 - 59316 VALENCIENNES Cedex 9 - Tel. 03 27 46 01 96 - Fax 03 27 30 07 88 - e-mail : chd.valenciennes@chd-avexi.fr

Siège Social : 14, rue Lavisse - 02200 SOISSONS - Tel. 03 23 59 85 00 - Fax 03 23 59 85 85

<http://www.chd-avexi.fr>

ASSOCIATION "SANTELYS"

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social :

Parc EURASANTE
351, rue Ambroise PARE
59120 LOOS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux adhérents,

En exécution de la Mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- * Le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION " **SANTELYS** ", tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- * La justification de nos appréciations,
- * Les Vérifications et les Informations Spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'appréciation du contrôle interne en matière des ressources humaines a été réalisée à travers l'analyse des procédures existantes de l'embauche à la production de la paie, ceci afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur, ainsi que de l'exhaustivité et de l'exactitude des charges de personnel.
- Nous nous sommes assurés de la correcte traduction comptable :
 - o de la fusion avec l'association « Maison du Diabète et des risques cardiovasculaires »,
 - o de l'acquisition du fonds de commerce d'un HAD situé à Roubaix,
 - o de la reprise de l'activité oxygène du prestataire « HENNO OXYGENE ».
- Nous avons vérifié par confirmation directe des établissements bancaires, l'existence, l'exactitude des comptes bancaires et des valeurs mobilières.
- Nous avons porté une attention particulière au prêt accordé par « SANTELYS » à l'association sans but lucratif belge « CITE SERINE », comme énoncé en note 1 de l'annexe sur les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Valenciennes,
Le 6 juin 2013

COLAS HUBER & ASSOCIES

François-Xavier ZALISZ
Commissaire aux Comptes


VALPARK
BP 10004
59316 VALENCIENNES CEDEX 9

BILAN ACTIF

période du 1/1/2012 au 31/12/2012

montants exprimés en euros

ACTIF	réel au 31/12/2012			EXERCICE
	brut	amort/provisions	net	clos le 31/12/2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissements			-	-
Frais de recherche et développement			-	-
Concessions, brevets, droits similaires	815 939	664 759	151 180	123 927
Fond commercial	2 300 000		2 300 000	2 000 000
Autres immobilisations incorporelles	600 000		600 000	600 000
Avances et acomptes sur immos incorporelles	188 341		188 341	78 550
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	530 142	583	529 559	504 738
Constructions	4 726 448	650 237	4 076 211	4 042 911
Installations techniques, matériels médicaux	35 163 665	21 034 064	14 129 602	12 876 059
Autres immobilisations corporelles	4 243 886	3 235 574	1 008 312	854 221
Avances et acomptes sur immos corporelles			-	384 440
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	1 766 032		1 766 032	1 765 365
Créances rattachées à des participations	37 979 648		37 979 648	35 385 317
Autres titres immobilisés	44 071 345		44 071 345	44 184 500
Prêts	2 047 334		2 047 334	945 508
Autres immobilisations financières	993 125		993 125	729 133
TOTAL (1)	135 425 904	25 585 218	109 840 687	104 474 668
STOCKS ET EN COURS				
Stocks et en cours	1 634 195		1 634 195	1 593 847
Autres consommables	1 392 775	43 242	1 349 533	1 252 051
Avances et acomptes versés sur commandes	1 973		1 973	1 459
Créances caisses, usagers et comptes rattachés	11 023 358		11 023 358	10 563 265
Autres créances			-	-
.Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	201 987		201 987	213 990
.Personnel	51 413		51 413	32 848
.Organismes sociaux et assimilés	274 982		274 982	260 211
.Taxe sur la valeur ajoutée	16 626		16 626	10 580
.Autres créances sur l'état	394 899		394 899	104 947
.Créances étudiants	477 892		477 892	488 829
.Autres	693 996		693 996	274 228
Valeurs mobilières de placement	671 868		671 868	2 721 634
Disponibilités	2 414 017		2 414 017	1 804 954
Charges constatées d'avance	252 800		252 800	171 916
TOTAL (2)	19 502 782	43 242	19 459 539	19 494 760
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts	-		-	-
TOTAL ACTIF	154 928 686	25 628 460	129 300 226	123 969 428

COLAS HUBER et ASSOCIES
 Commissaire aux Comptes inscrit
 COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

période du 1/1/2012 au 31/12/2012

montants exprimés en euros

PASSIF	SITUATION au 31/12/2012	EXERCICE clos le 31/12/2011
<u>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</u>		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 106 264	1 647 111
Ecart de réévaluation		
Réserves	97 600 925	91 582 429
Report à nouveau	- 21 466	
Résultat de l'exercice	3 619 422	5 964 068
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
-Fonds associatifs avec droit de reprise		
.Apports	2 690 358	2 690 358
.Legs et donations		
.Résultats sous contrôle de tiers financeurs	- 111 860	- 78 899
-Ecart de réévaluation		
-Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	9 185	
-Provisions réglementées		
-Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (1)	105 892 829	101 805 068
PROVISIONS POUR RISQUES	2 123 486	1 991 286
PROVISIONS POUR CHARGES	15 000	60 000
TOTAL (2)	2 138 486	2 051 286
FONDS DEDIES		
.Sur subventions de fonctionnement		
.Sur autres ressources		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	6 707 719	5 906 556
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 482 239	5 407 025
Dettes sociales et fiscales	4 200 838	4 035 012
Fournisseurs d'immobilisations	1 114 260	1 126 982
Autres dettes	3 221 740	3 043 868
Produits constatés d'avance	542 115	593 632
TOTAL (3)	21 268 911	20 113 075
TOTAL PASSIF	129 300 226	123 969 428

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser
 -acceptés par les organes statutairement compétents
 -autorisés par l'organisme de tutelle
 Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNES

COLAS HUBER et ASSOCIES
 Commissaire aux Comptes inscrit
 COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

SANTELYS : Association reconnue d'utilité publique		COMPTE DE RESULTAT				
exercice du 1/01 12 au 31 12/12		montants exprimés en EUROS				
	Exercice clos le 31 décembre 2012		Exercice clos le 31 décembre 2011		variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
ventes de marchandises	-	0,00%	-	0,00%	-	#DIV/0!
production vendue de biens	-		-		-	
prestations de service	81 071 307	96,70%	78 449 594	97,37%	2 621 713	3,34%
Montants nets produits d'exploitation	81 071 307	96,70%	78 449 594	97,37%	2 621 713	3,34%
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						
production stockée	-		-		-	
production immobilisée	-		-		-	
subventions d'exploitation	1 445 720	1,72%	1 002 386	1,24%	443 333	44,23%
dons	-		-		-	
cotisations	-		-		-	
legs et donations	-		-		-	
produits liés à des financements réglementaires	-		-		-	
(+)report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	-		-		-	
autres produits	1 318 348	1,57%	1 115 378	1,38%	202 970	18,20%
Sous total des autres produits d'exploitation	2 764 068	3,30%	2 117 764	2,63%	646 304	30,52%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	83 835 375	100,00%	80 567 358	100,00%	3 268 016	4,06%
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat						
PRODUITS FINANCIERS						
de participations	-		-		-	
d'autres valeurs mobilières et créances d'actif	1 004 787		814 072		190 715	23,43%
autres intérêts et produits assimilés	1 172 218		949 696		222 522	23,43%
reprises sur provisions et transfert de charges	-		-		-	N/S
différences positives de change	-		-		-	N/S
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 760		634 298		623 538	-98,30%
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 187 765		2 398 067		210 302	-8,77%
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
sur opérations de gestion	805 922		2 027 593		1 221 670	N/S
sur opérations en capital	2 895		7 400		4 505	N/S
reprises sur provisions et transferts de charges	204 364		878 647		674 283	N/S
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 013 181		2 913 640		1 900 459	N/S
TOTAL DES PRODUITS	87 036 321		85 879 065		1 157 256	N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	-		-		-	
TOTAL GENERAL	87 036 321		85 879 065		1 157 256	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION						
marchandises, produits pharmaceutiques et consommables	21 472 863	26,26%	20 362 481	26,54%	1 110 381	5,45%
variation de stock marchandises et produits pharmaceutiques	156 131	-0,19%	397 971	0,52%	554 102	N/S
autres achats non stockés	7 545 346	9,23%	7 110 865	9,27%	434 481	6,11%
services extérieurs	8 611 164	10,53%	7 638 938	9,96%	972 226	12,73%
autres services extérieurs	15 272 163	18,68%	14 973 647	19,52%	298 515	1,99%
impôts taxes et versements assimilés	2 029 985	2,48%	1 817 022	2,37%	212 963	11,72%
salaires et traitements	14 234 066	17,41%	12 838 029	16,73%	1 396 037	10,87%
charges sociales	7 416 703	9,07%	6 574 542	8,57%	842 161	12,81%
autres charges de personne	154 288	0,19%	181 940	0,24%	27 652	-15,20%
subventions accordées par l'association	-	0,00%	-	0,00%	-	#DIV/0!
prestations versées aux patients	439 004	0,54%	416 531	0,54%	22 473	5,40%
autres charges	2 893	0,00%	5 614	0,01%	2 721	-48,46%
dotations aux amortissements	4 626 641	5,66%	4 254 791	5,55%	371 850	8,74%
dotations aux provisions	108 920	0,13%	145 112	0,19%	36 192	-24,94%
(-)engagements à réaliser sur ressources affectées	-	0,00%	-	0,00%	-	#DIV/0!
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	81 757 904	100,00%	76 717 483	100,00%	5 040 421	6,57%
quote-part de résultat sur opérations communes						#DIV/0!
CHARGES FINANCIERES						
dotations financières aux amortissements et provisions	-		-		-	

SANTELYS : Association reconnue d'utilité publique		COMPTE DE RESULTAT			
exercice du 1/01/12 au 31/12/12		montants exprimés en EUROS			
	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011	variation	%	
intérêts et charges assimilées	170 726	131 821	38 905	29,51%	
différences négligables de change	-	-	-	N/S	
charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	-	-	-	N/S	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	170 726	131 821	38 905	29,51%	
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
sur opérations de gestion	709 519	1 766 799	- 1 057 280	N/S	
sur opérations en capital	130 732	183 803	- 53 071	N/S	
dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	333 389	446 324	- 112 935	N/S	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 173 640	2 396 926	- 1 223 286	N/S	
participation des salariés	49 049	166 011	- 116 962	N/S	
impôt sur les excédents	265 579	502 755	- 237 177	N/S	
TOTAL DES CHARGES	83 416 898	79 914 997	3 501 901	N/S	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	3 619 422	5 964 069	- 2 344 647	-39,31%	
TOTAL GENERAL	87 036 320	85 879 066	1 157 254	N/S	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS					
bénévolat					
prestations en nature					
dons en nature					
TOTAL					
CHARGES					
secours en nature					
mise à disposition gratuite de biens et services					
personnel bénévoles					
TOTAL					

COLAS HUBER et ASSOCIES
 Commissaire aux Comptes inscrit
 COMPAGNIE REGIONALE DAMIENS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2012

Le présent document constitue l'annexe au bilan avant affectation de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 dont le total est de **129 300 226 €** et au compte de résultat de cet exercice laissant apparaître un résultat excédentaire de **3 619 422 €**.

L'exercice s'étend sur une période de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

L'exercice précédent s'étendait sur une période de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels et ont été arrêtées par le Conseil d'Administration.

L'annexe est établie en conformité du plan comptable général révisé, adapté au secteur associatif et des différents arrêtés, avis et recommandations y relatifs. En particulier, lorsqu'elles trouvent à s'appliquer à Santély, les dispositions du plan comptable spécifique des associations, issu de l'arrêté ministériel du 8 avril 1999, et celles de l'instruction comptable du 16 mars 1987, applicable aux établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif, sont suivies. En ce qui concerne précisément le SSIAD, les comptes ont été établis dans le respect des règles légales, dans le cadre du code de l'action sociale et des familles et du plan comptable issu de l'arrêté du 24 janvier 2011, pour les ESMS relevant du L312-1 du CASF.

Sauf indication autre, toutes les données chiffrées reprises dans ce document, sont exprimées en milliers d'euros.

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX :

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des conventions comptables généralement reconnues à savoir :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Principe de prudence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

COLAS HUBER et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes inscrit
COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

VALEURS IMMOBILISEES :

De nouvelles règles d'évaluation et de dépréciation des actifs ont été rendues obligatoires, à compter du 01/01/2005, par le Comité de Réglementation Comptable.

Pour l'application de ces règles, il a été nécessaire de s'interroger, par activité et par nature d'immobilisation sur les durées réelles d'attribution des biens au sein de Santély Association, qui constituent désormais les durées d'amortissement comptables au lieu des durées d'usage antérieurement retenues.

Ceci a conduit à retraiter, de manière rétrospective, les amortissements antérieurement pratiqués. C'est-à-dire à calculer ce qu'ils auraient été au 31/12/2004, si, dès leur acquisition, la nouvelle durée d'amortissement avait été appliquée.

La différence constatée entre ancienne et nouvelle pratique, 3 243 K€, a été portée en report à nouveau, par minoration des comptes d'amortissement. Cette somme a ensuite été affectée en réserve d'investissement.

Pour l'essentiel, les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes, pour les acquisitions réalisées à compter du 01/01/2005.

. Logiciels	5 ans
. Construction	De 15 à 50 ans <i>Selon la nature des composants</i>
. Matériel de Traitement de l'Insuffisance Respiratoire	De 4 à 10 ans
. Pompes pour Perfusion, Nutrition et Diabète, matériel HAD	4 ans à 6 ans
. Equipements de Dialyse (générateur et traitement d'eau)	7 ans à 10 ans
. Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
. Mobilier de bureau	10 ans
. Agencement	10 ans

TITRES DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT

Ils sont valorisés à leur prix d'acquisition (intérêts courus déduits en ce qui concerne les obligations). Le cas échéant, une provision est constatée si la valeur vénale à la clôture de l'exercice s'avérait inférieure de façon pérenne.

STOCKS :

Les produits pharmaceutiques et autres éléments constitutifs des stocks sont évalués, selon le cas, au dernier prix d'achat connu ou au coût moyen pondéré.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque le coût d'achat s'avère supérieur au cours ou à la valeur probable de négociation au jour de l'inventaire, ou les possibilités d'écoulement peu probables.

CREANCES ET DETTES :

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

FONDS ASSOCIATIFS :

Réserve de trésorerie : les réserves existant à la date du 31 décembre 1987 ont fait l'objet conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, d'une inscription unique, quels que soient les modes de dotation desdites réserves. Celles dotées à compter du 1^{er} janvier 1988, initialement imputées en provisions réglementées, ont été transférées au 31/12/2004 en Réserves.

Les fonds associatifs « avec droits de reprise » (2 690 K€) ont pour origine la dévolution obtenue de l'Antadir en 1996. Celle-ci avait pour objet d'inscrire au bilan de l'Association les matériels appartenant à l'Antadir qui nous les louait jusqu'alors.

Enfin par application de la réglementation, il n'y a plus de nouvelles dotations aux réserves de trésorerie constatées dans les comptes annuels de Santélyls depuis l'exercice 2004.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS :

Elles sont rapportées au compte résultat au même rythme que les amortissements constatés sur les biens qu'elles ont contribué à financer.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Avec effet au 01/01/2012, Santélyls Association a fusionné avec l'Association « Maison du Diabète et des risques cardio vasculaires ». Les principales incidences sur les comptes sont les suivantes :
 - Imputation à l'actif d'un immeuble pour une valeur de 245 000 €
 - Constatation en fonds associatifs de la valeur nette d'apport de 459 K€
- Avec effet au 16/07/2012, Santélyls Association a acquis le fond de commerce d'un HAD situé à Roubaix (environ 25 patients pour 20 salariés)
- Avec effet au 28/12/2012, Santélyls a internalisé l'activité Oxygène auparavant sous-traitée à Henno Oxygène (environ 20 salariés)

NOTES COMPLEMENTAIRES :

(Nota : Tous les montants ci-après sont exprimés en K€)

1) ACTIF IMMOBILISE

Les flux de l'exercice peuvent être résumés comme suit :

VALEURS BRUTES				
	Au 31/12/2011	Acquisitions et apports	Sorties	Au 31/12/2012
Fonds de commerce et assimilés	2 600	300		2 900
Logiciels	771	94	49	815
Terrains/Constructions	5 037	245	25	5 257
Matériels	31 766	5 504	2 106	35 164
Autres immos corporelles	4 413	591	760	4 244
	44 587	6 734	2 940	48 380

AMORTISSEMENTS					
	Au 31/12/2011	Apports Maison de Diabète	Dotations	Reprises	Au 31/12/2012
Logiciels	647	3	64	49	665
Terrains/Constructions	489		187	25	651
Matériels	18 890		4 123	1 979	21 035
Autres immos corporelles	3 559	81	351	756	3 235
	23 585	84	4725	2 809	25 586

En outre des logiciels en cours de développement figurent en « immobilisation en cours » pour un montant de 188 K€.

Les prêts accordés (2047K€) se rapportent :

A des versements volontaires effectués dans le cadre de versements volontaires à un organisme collecteur de la participation à l'effort construction : 405K€

A un prêt accordé à un structure associative belge dans le cadre des relations nous liant à l'Asbl Arémis .Ce prêt est destiné à permettre le financement d'un ensemble immobilier devant abriter des appartements thérapeutiques .Le montant total du prêt accordé s'élève à 2 000K€(1 642K€ étant décaissés fin 2012).Il est remboursable en 20 ans.

2) SYNTHESE DES MOUVEMENTS SUR FONDS ASSOCIATIFS

. Fonds associatifs au 31/12/2011	101 805
. Valeur nette d'apport Maison du Diabète	459
. Excédent de l'exercice	3 619
. Subventions d'investissement	9

Fonds associatifs au 31/12/2012	105 892

3) MOUVEMENTS SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ils sont synthétisés dans le tableau ci-après :

NATURE	31/12/2011	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2012
Litiges Caisses et autres organismes	172	90	120	142
Indemnités de départ en retraite (Cf point 10 après)	1 236 ⁽¹⁾	127		1 363
Autres risques et charges	659 ⁽²⁾	108	134	633
	2 067	325	254	2 138

⁽¹⁾ Dont 11 K€ issus de la Maison du Diabète et des risques cardio vasculaires

⁽²⁾ Dont 4 K€ issus de la Maison du Diabète et des risques cardio vasculaires

- Les provisions pour litiges caisses et autres organismes sont déterminées, soit en fonction de l'ancienneté des créances, soit d'informations spécifiques dont nous aurions connaissance sur des dossiers particuliers.
- Les risques de non paiement des prestations des usagers par la caisse s'analysent globalement au niveau des caisses et autres organismes et non au niveau de l'acte individuel presté à chaque usager. Ils représentent la somme de 1 203 K€

COLAS HUBERT
Commissaire aux Comptes inscrit

- Bien que nous ne soyons pas d'accord avec l'interprétation des textes réglementaires, il est possible que les organismes sociaux mettent à notre charge le coût d'un médicament utile aux patients dialysés. Aucune notification n'a été adressée à ce jour. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer le coût qui pourrait être mis à notre charge. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes à ce titre.
- L'augmentation de la provision par indemnité de départ en retraite est à rapprocher des augmentations de salariés résultant de la fusion et des reprises d'activités.

4) MOUVEMENTS SUR EMPRUNTS

. Dettes au 1 ^{er} janvier 2012	5 890
. Emprunts contractés au cours de l'exercice	2 276
. Emprunts remboursés au cours de l'exercice	- 1 478

Dettes au 31/12/2012	6 688
. dont à moins d'un an	1 436
. dont à plus d'un an mais moins de 5 ans	3 407
. dont à plus de 5 ans	1 845

5) NATURE ET AFFECTATION DES RESULTATS

- Les comptes annuels sont présentés avant affectation.
- Les alternatives à l'hospitalisation exercées en 2012 sont financées, ou par référence à la liste des produits et prestations remboursables (LPPR), ou sous le régime de la tarification à l'activité (T2A).

A la date de clôture de l'exercice, les résultats des services sont tous considérés comme acquis à l'association, hormis ceux du SSIAD qui doivent faire l'objet d'une validation par l'autorité de tutelle.

- Ils sont affectés en réserves statutaires et en réserve générale d'intervention.

6) EFFECTIFS SALARIES

435 ETP étaient employés par SantélyS au 31/12/2012 contre 386 fin 2011.

7) FRAIS ET PRODUITS FINANCIERS

Les frais financiers liés aux intérêts sur les emprunts contractés sont comptabilisés en fonction des charges réelles d'intérêts, sans correctif, selon les tableaux de calculs usuels fournis par les organismes prêteurs ou les données contractuelles.

Les plus values réalisées sur les cessions de valeurs mobilières sont intégralement comptabilisées en produits financiers, que ces valeurs mobilières soient classées en immobilisations financières ou en actif circulant.

8) CREANCES ET DETTES

Les créances figurant sous l'actif circulant doivent être considérées en totalité comme à un an d'échéance au plus.

Les dettes et produits constatés d'avance doivent être considérées comme à un an d'échéance au plus pour 16 026 K€, à plus d'un an pour 5 243 K€.

9) VALORISATION DES PLACEMENTS FINANCIERS

Le cas échéant, ponctuellement, certains placements peuvent receler des moins values latentes. Celles-ci ne font pas l'objet de provisions compte tenu de la volonté de SantélyS de les conserver jusqu'à leur échéance et que leur prix de remboursement est supérieur à celui d'acquisition.

10) CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE

Pour la détermination du résultat de l'exercice, les charges et produits ont été enregistrés en fonction du principe de séparation des exercices.

Les principales charges à payer constatées se rapportent :

. Au personnel et charges connexes	2 450
. Aux tiers, factures non parvenues	2 121
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19
. Organismes, avoirs à établir	19

	4 609

Les charges constatées d'avance, d'un montant total de 253 K€ concernent, pour l'essentiel, des achats et charges externes.

De même, les produits ont été retraités en tant que de besoin en produits à recevoir et en produits constatés d'avance :

Ainsi les produits à recevoir constatés se rapportent essentiellement aux postes :

. autres titres immobilisés	4 006
. créances caisses et comptes rattachés	3 865 ⁽¹⁾
. fournisseurs, avoirs à recevoir	204
. subvention à recevoir	247
. autres créances	253
. valeurs mobilières de placement	12

(1) Les prestations 2012 des activités LPP, non facturées sur l'exercice, ont été intégrées au chiffre d'affaires, suivant les indications d'un état « reste à facturer », légèrement minoré pour intégrer les dossiers qui s'avèreraient non facturables.

Les produits constatés d'avance, d'un montant total de 542 K€, se rapportent principalement aux produits de scolarité du pôle formation.

11) ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Une évaluation des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice a été réalisée par une compagnie d'assurances et déterminée conformément aux dispositions de la convention collective. Elle prend en compte les salariés intégrés à l'occasion de la fusion avec la Maison du Diabète et des risques cardio vasculaires, et de l'acquisition de l'HAD de Roubaix et Henno Oxygène. La dotation nette de l'exercice s'établit à 127 K€.

Une somme de 327 K€ est par ailleurs externalisée pour le service Respiration.

12) SOCIETES ET ASSOCIATIONS LIEES

. SCI IMMO SANTE

. Part du capital détenu	99 %
. Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012	en cours
. Capitaux propres au 31 décembre 2012	en cours

. COSMOLYS EURL

. Part du capital détenu	100 %
. Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012	en cours
. Capitaux propres au 31 décembre 2012	en cours

. STRATELYS EURL

. Part du capital détenu	100 %
. Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012	en cours
. Capitaux propres au 31 décembre 2012	en cours

. KIDILYS ASSOCIATION

. Part du capital détenu	N / A
. Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012	- 2 K€
. Fonds Associatifs au 31 décembre 2012	- 73 K€

COLAS HUBER et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes inscrit

COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

Rubriques des comptes sociaux de Santélyls concernées par des montants se rapportant à ces quatre entités :

BILAN ACTIF

. Immobilisations financières	42 910
. Autres créances	211

BILAN PASSIF

. Fournisseurs et comptes rattachés	244
-------------------------------------	-----

COMPTES DE RESULTAT

CHARGES

. Loyers et charges connexes	4 603
. Traitement de déchets de soins	1 833
. Prestations de services	1 748
. Charges de personnel	66

PRODUITS

. Transfert de charges	77
. Produits financiers	47

13) ENGAGEMENTS DONNES

Au 31/12/2012 le capital restant dû des emprunts contractés par la SCI IMMO SANTE s'élève à 15 058 K€.

Des valeurs mobilières détenues par Santélyls ont été nanties au profit des établissements prêteurs pour la totalité de ce montant.

De plus Santélyls s'est porté caution auprès de ces mêmes établissements pour certains de ces emprunts dont le capital restant dû est de 8 259 K€ au 31/12/2012.

Santélyls s'est enfin portée caution d'emprunts contractés par la filiale Cosmolys pour un montant de 899 K€. (capital restant dû au 31/12/2012)

COLAS HUBER et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes inscrit
COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

14) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires global de Santély's Association, y compris les subventions, se répartit comme suit :

	2011	2012
Pôle Hospitalisation à Domicile	77 044	79 798
Pôle Formation	2 277	2 180
Pôle Education Prévention		381
Divers	131	200
TOTAL	79 452	82 559

15) REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (art 20 de la loi du 23/5/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif)

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés à raison de leurs fonctions .La rémunération globale, y compris les avantages en nature, des 3 principaux cadres salariés s'est élevée à 372 K€ au titre de l'exercice.

Par ailleurs, la quote-part de rémunération des postes de Direction du SSIAD est de 6 K€ pour l'année 2012.

16) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La totalité (56 K€) des honoraires facturés par notre commissaire aux comptes l'ont été au titres du contrôle légal des comptes à l'exclusion donc de toute autre mission.

17) INFORMATIONS DIVERSES

Santély's dispose d'un secteur fiscalisé au titre duquel un impôt de 52 K€ a été pris en charge.

Il a par ailleurs été constaté en impôt sur les sociétés un montant de 213 K€ correspondant à l'impôt dû sur les produits financiers.

Au 31/12/2012, le nombre d'heures dont disposent les salariés au titre du DIF est évalué à 35 000 heures.